



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 10 novembre 2022

SOUTIEN DE L'ÉTAT À LA PÊCHE MARITIME FINISTÉRIENNE

La flotte de pêche Finistérienne, en particulier dans sa composante des chalutiers hauturiers, est très fortement impactée par les prix élevés du carburant. Le 4 novembre dernier, le secrétaire d'État chargé de la Mer, Hervé Berville, annonçait la prorogation du soutien financier apporté aux armements à la pêche confrontés à cette situation.

Cette aide au carburant, mise en œuvre depuis le 17 mars 2022, est désormais prolongée jusqu'en février 2023. L'aide concernera l'ensemble des professionnels et représentera un engagement financier pouvant représenter jusqu'à plus de 20 millions d'euros, en complément des 45 millions d'euros déjà budgétés. En parallèle, le secrétaire d'Etat a obtenu auprès de la Commission européenne un relèvement du plafond de ces aides qui passe désormais à 330 000 € par entreprise de pêche.

Ce soutien financier vient compléter les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. Afin de soulager un marché au ralenti en 2020 à l'export comme pour la consommation domestique, le gouvernement, outre le régime général d'activité partielle en faveur des équipages et salariés de la filière, mettait en œuvre en 2020 deux séquences d'arrêts temporaires aidés en faveur des flottilles. 325 navires de pêche finistériens sont entrés dans le dispositif pour 5,9 M€ d'aides. Ce soutien a particulièrement concerné les entreprises de pêche du large.

Maillon essentiel de la souveraineté alimentaire, le secteur des pêches maritimes ainsi soutenu, n'a pas connu de défaillances notoires d'entreprises en 2020 et 2021.

Le préfet du Finistère a également réuni les organismes bancaires afin qu'ils participent à l'effort de soutien des armements par un traitement bienveillant des dossiers de la filière.

L'engagement de l'État se mesure aussi par son soutien aux outils indispensables de commercialisation des productions halieutiques. Un plan « criée », adossé aux dispositifs du

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

plan de relance, a permis d'appuyer les investissements ambitieux des criées cornouaillaises à hauteur de 3 millions d'euros pour améliorer leur compétitivité.

Si toutefois certaines entreprises, individuellement, venaient à rencontrer des difficultés majeures, l'Etat rappelle qu'il assurera le soutien nécessaire pour mobiliser les dispositifs existants aussi bien au niveau local que national.